

## A. Périmètre

La fiscalité locale et les prélèvements sociaux ne seront pas inclus dans le périmètre des dépenses fiscales car l'inventaire les concernant n'est pas encore disponible.

L'évaluation des dépenses fiscales afférentes aux impôts et taxes recouverts par l'administration des douanes porte sur les droits d'importation qui représentent 10% des recettes du budget général de l'Etat, la T.V.A à l'importation (16%) et les taxes intérieures de consommation (13%).

Les impacts économiques des mesures dérogatoires ont été évalués en ce qui concerne :

- les taux de 7% et 14% au titre de la T.V.A ;
- la provision pour investissement au titre de l'I.S.

